Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902779-20251203-202554-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 décembre 2025

Délibération n° 2025-54

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	17	18

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 25.11.2025
DATE D'AFFICHAGE : 4.12.2025

Le trois décembre deux mille vingt-cinq, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTE : Fabienne DOLOU qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

Mme Nicole CRENN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

L'adjointe à l'enfance jeunesse propose aux membres du Conseil municipal de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » afin de proposer aux jeunes, de 14 à 17 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.

Chaque mission aura une durée d'une demi-journée (3 h) moyennant une gratification de 15 €. L'encadrement des jeunes sera assuré par le personnel communal et/ou les élus. Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De mettre en place le dispositif « argent de poche » ;**
- ✓ **De fixer le tarif à 15 € par mission de 3 h ;**
- ✓ **De solliciter de la CAF l'agrément et le financement « chantiers à caractère éducatif » dispositif argent de poche ;**
- ✓ **D'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.**

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.